Archives municipales de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Nouvelles / n°1

juin 2019

INFORMATIONS GENERALES

Origine

Le service des Archives de la Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux a été créé en avril 1988.
Il est dirigé par un archiviste de formation de la Faculté des Lettres de Mulhouse.

Les missions du service des Archives sont résumées dans le concept des 4C :

Conserver dans les conditions requises les collections quels que soient leurs formats et leurs supports.
Collecter les archives produites ou reçues par l'Administration communale et versées aux Archives par les services tout en prenant en compte les fonds patrimoniaux plus anciens.
Collecter d'éventuelles archives privées intéressant l'histoire et le patrimoine local en général.
Classer les documents tout en effectuant les tris et éliminations nécessaires et autorisés par la réglementation.

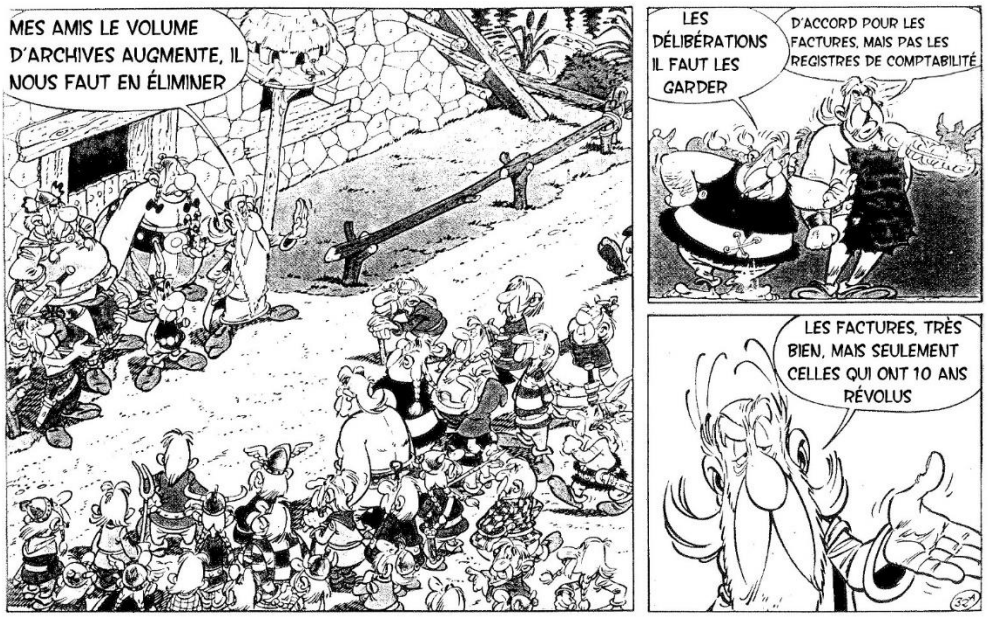

Communiquer en permettant la consultation des fonds conservés, qu'il s'agisse d'archives proprement dites, de documentation, de documents iconographiques…., en les exploitant par le biais d'expositions, de publications, d'animations pédagogiques notamment.

Deux publics : les élus et les services communaux d'une part, les personnes extérieures à l'Administration communale, tels que les historiens, les étudiants et scolaires en général, les généalogistes, les érudits locaux, etc.

FONDS DISPONIBLES

Des archives « modernes » antérieures à 1790

AA = Actes constitutifs et politique de la commune. Correspondance générale.
BB = Administration communale.
CC = Finances. Impôts et comptabilité.
DD = Biens communaux. Eaux et Forêts. Travaux publics. Voirie
EE = Affaires militaires.
FF = Justice. Procédures. Police.
GG = Cultes. Instruction publique. Assistance publique.
HH = Agriculture. Industrie. Commerce.
II = Documents divers.

Des archives « contemporaines » postérieures à 1789 et antérieures à 1960

A = Lois et actes du pouvoir central.
B = Actes de l'Administration départementale.
C = Bibliothèque administrative.
D = Administration générale de la commune.
E = Etat Civil.
F = Population. Economie sociale. Statistique.
G = Contributions. Administrations financières.
H = Affaires militaires.
J = Police. Hygiène publique. Justice.
K = Elections. Personnel.
L = Finances de la commune.
M = Edifices communaux. Monuments et établissements publics.
N = Biens communaux.
O = Travaux publics. Voirie. Moyens de transport.
P = Cultes.
Q = Assistance. Prévoyance.
R = Instruction publique. Sciences, lettres et arts.
S = Pièces ne rentrant pas dans les séries précédentes.

Des archives « contemporaines » postérieures à 1959

Elles sont identifiées par une seule lettre de série, la lettre W.
Chaque versement administratif est classé dans l'ordre chronologique des entrées (classement dit en continu). Chaque versement constitue une sous série (1W, 2W…).

Des archives privées

Identifiées par la lettre Z. A ce jour, parmi les fonds principaux, citons ceux de l'ancien Hospice, de la famille La Baume/Narbonne Pelet (Chartroussas à La Garde), de Bimard/Roche d'Eurre, Payan-Champié et de l'Association Foncière de Remembrement. Les trois premiers ont été numérisés.

Des archives photographiques

Recueillies notamment lors de préparation d'expositions, auprès des Tricastins. Cela va de la carte postale du début du siècle au cliché de l'année en cours. Aces fonds, s'ajoutent des fonds d'images produites par le service lui-même.

Des plans et des affiches

Ils sont en principe disséminés dans les dossiers correspondants, pour l'essentiel. Les plans de grand format sont par contre rangés séparément et not été numérisés.

Pour certains de ces fonds, des instruments de recherche sont en ligne sur le site de la ville sous *Culture / archives / les fonds.*

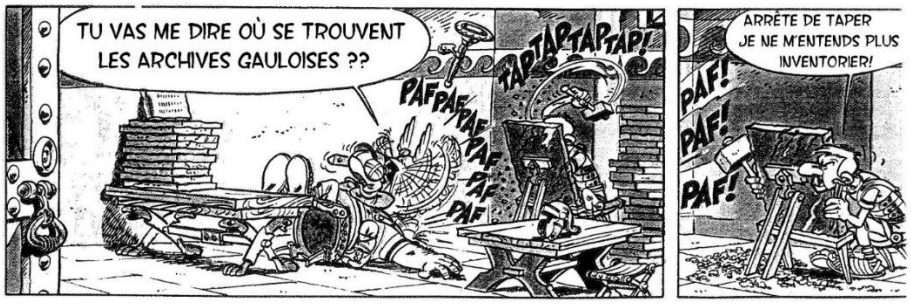

BIBLIOTHEQUE

Les ouvrages qui la composent sont le fruit d'une politique d'acquisition ciblée, soit concernant très directement la Commune, soit venant éclairer un aspect de son histoire. Il peut s'agir aussi de fonds récupérés comme les ouvrages en provenance directe de la Justice de Paix qui siégea jusqu'en 1959.

Des abonnements à l'ensemble des revues historiques produites dans le Département, viennent compléter le panel documentaire disponible aux Archives.

Ouvrages et revues sont peuvent faire l'objet de prêts aux chercheurs, enseignants et membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire.

L'inventaire de la bibliothèque est en ligne sur le site de la ville sous *Culture / archives / la Bibliothèque.*

ARCHIVES ET ACTION CULTURELLE

Le service depuis 1988 a notamment produit un certain nombre d'expositions. Les plus récentes depuis 2015, ont fait l'objet d'un recueil des textes et documents exposés.

Ces « catalogues » sont visibles sur le site de la Ville, les autres le sont dans la Bibliothèque du service.

Rappelons que les documents d'archives, à la forme et au contenu très variés, constituent un outil pédagogique permettant aussi d'intéresser des enfants et adolescents d'âges différents. Ils favorisent l'apprentissage de la lecture, les facultés d'observation, de critique et d'interprétation des informations que procurent les documents. Ils permettent d'étayer un exposé, de retrouver la mémoire des hommes et des biens.

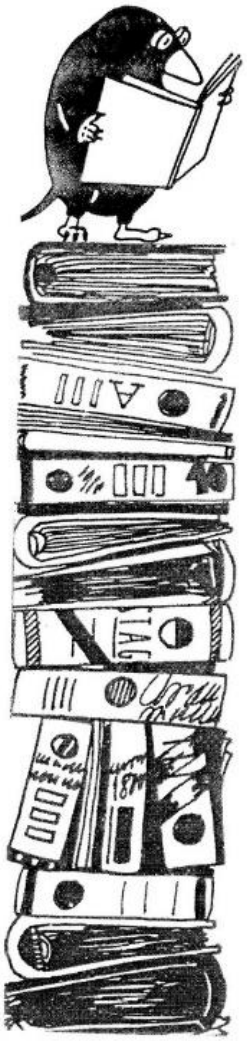

Actualités

Le service prépare une exposition qui sera proposée du 20 septembre au 23 octobre, puis du 28 novembre au 12 décembre dans le hall de la Mairie et qui devrait s'intituler :
Saint-Paul / lecture en balade

Il s'agira de proposer au visiteur une promenade virtuelle et surtout « littéraire » dans Saint-Paul, au gré de transcriptions d'extraits d'archives, racontant une histoire, un évènement, en regard de divers lieux au long du parcours. Actualité nationale oblige, la période révolutionnaire ou ses prolongements en seront le fil rouge sans exclure d'autres périodes troublées.

L'extrait d'archives et la transcription intégrale du document original, qui suivent, seront justement proposés dans l'exposition prévue.

Le Courreau, rempart sud, 1816 : *quand les gendarmes s'emmêlent !*

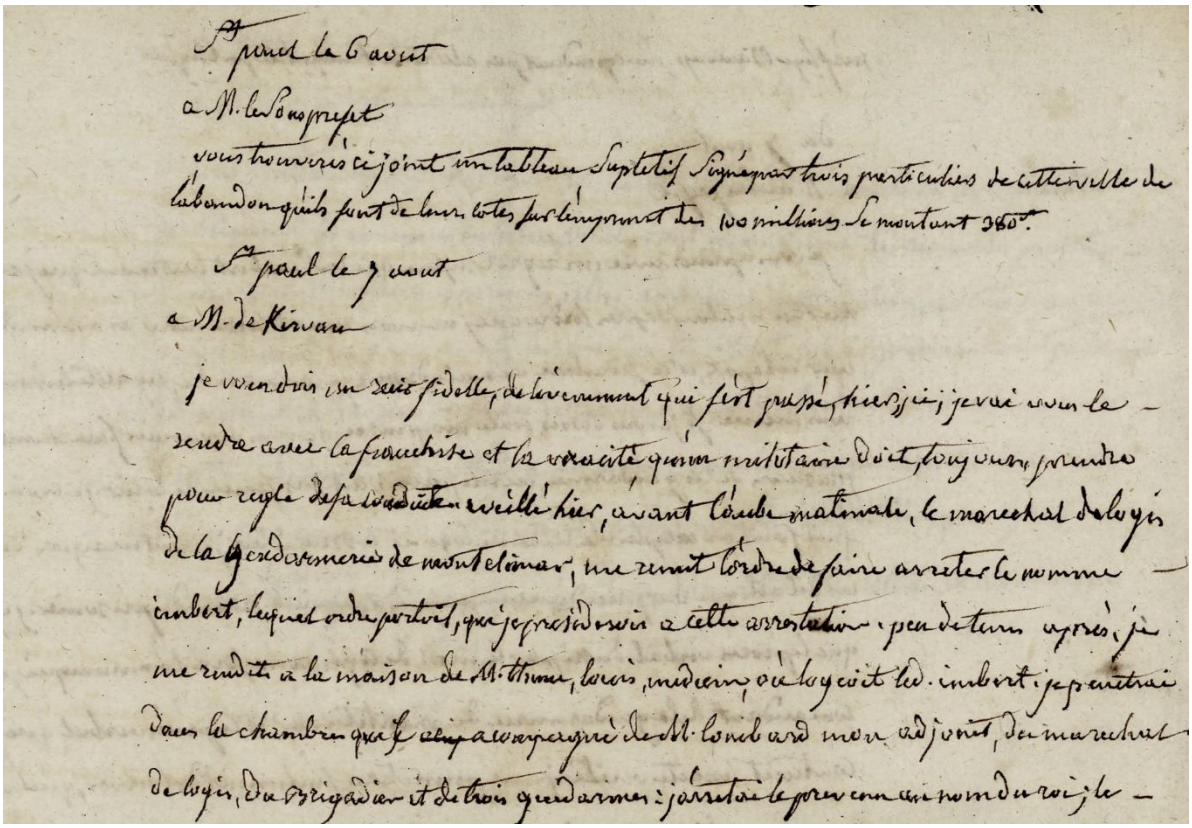

St paul le 6 aout
a M. le Sous preft
vous trouverés ci joint un tableau Supletif Signaler trois particuliers de cette ville de l'abandon qu'ils font de leurs cotes sur l'emprunt des 100 millions se montant 280f.

St paul le 7 aout
a M. de Kirvan
je vous doit un recit fidelle, de levènement qui s'est passé, hier ici, je vai vous le rendre avec la franchise et la veracité qu'un militaire doit toujours prendre pour regle de sa conduite eveillé hier, avant l'aube matinale, le marechal de logis de la gendarmerie de montelimar, me remit l'ordre de faire arreter le nomme imbert, lequel ordre portoit, que je presiderois a cette arrestation. peu de tems après, je me rendit a la maison de M. thune, louis, medecin, où logeoit ledit imbert. je penetrai dans la chambre ~~où je~~ acompagné de M. lombard mon adjoint, du marechal de logis, du brigadier et de trois gendarmes : j'arretai le prevenu au nom du roi ; le

Saint paul le 7 aout
a M. de Kirvan
je vous doit un recit fidelle, de levènement qui s'est passé, hier ici, je vai vous le
rendre avec la fanchise et la veracité qu'un militaire doit toujours prendre
pour regle de sa conduite eveillé hier, avant l'aube matinale, le marechal de logis
de la gendarmerie de montelimar, me remit l'ordre de faire arreter le nomme
imbert, lequel ordre portoit, que je presiderois a cette arrestation. Peu de tems après, je
me rendit a la maison de M. Thune, louis, medecin, où logeoit ledit imbert. Je penetrai
dans la chambre … acompagne de M.lombard mon adjoint, du marechal
de logis, du brigadier et de trois gendarmes : j'arretai le prevenu au nom du roi ; le
remit entre les mains des gendarmes et sous leur responsabilité, et me rendis dans la
sale de la maison commune pour anoncer au comandant de la gendarmerie de
montelimar, que son ordre etoit executé. Je fus, bientôt suivi du marechal de
logis et du brigadier, qui après avoir recommandé le prisonier à leurs gendarmes, dresserent
procès verbal de cette arrestation. Mais quelle ne fut pas mon etonement, en
aprenant quelque moment après, l'evasion du prisonier. Je n'oserai me permetre
aucune reflexion, sur la conduite des gendarmes, je laisse a votre sagesse, a votre
prudence eclairée, le soin de la caracteriser. Je donnai sur le champ, ordre qu'on fermat
les portes de la ville, et me disposois a faire des visites domiciliaires, dans les maisons
suspectes, lorsqu'on vint m'assurer que le detenu, en s'echapant, etoit entré dans
le jardin d'un nomé Berard cadet, a l'insu du maitre ; avoit, brusquement, placé
une longue echele qui s'y trouvoit, contre le rempart ; et que le azard l'ayant
heureusement servi, il s'etoit lancé du haut de la muraille sur un tas de paille
qui se trouvoit la, et quil avoit rapidement, gagné la montagne située au
sud de st paul. Le marechal de logis, le brigadier et les gendarmes monterent a cheval ; de
mon coté j'ordonai au garde champetre et au valet de ville, sur le zele et la bone
volonté desquels je puis compter, de courir après le fuyard ; mais toutes ces demarches
furent infructueuses ; le prisonier est definitivement echapé. Cet evenement qui
m'aflige beaucoup, n'a cependant pas alteré la tranquilité publique

Le même jour, une lettre quasiment identique est adressé au sous-préfet avec un qualificatif supplémentaire pour les gendarmes : « plusieurs de ces gendarmes, ne me paroissent pas franc de colier ».

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Adresse postale

Hôtel de ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux - Archives municipales
place Castellane - 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux - CS 30144

Adresse topographique de la salle de consultation

Hôtel de ville - L'entrée est celle réservée aux services administratifs.

Téléphone

04-75-96-95-16

Messagerie

archives@mairie-sp3c.fr

Jours d'ouverture au public

Les mercredis, jeudis et vendredis de 14 h 00 à 17 h 00.

Il est possible de prendre rendez-vous pour les mardis matin, jeudis et vendredis matin.

Il est préférable de nous contacter préalablement dans tous les cas.